

LES EFFETS NOCIFS DU BRUIT

SANTE AUDITIVE AU TRAVAIL



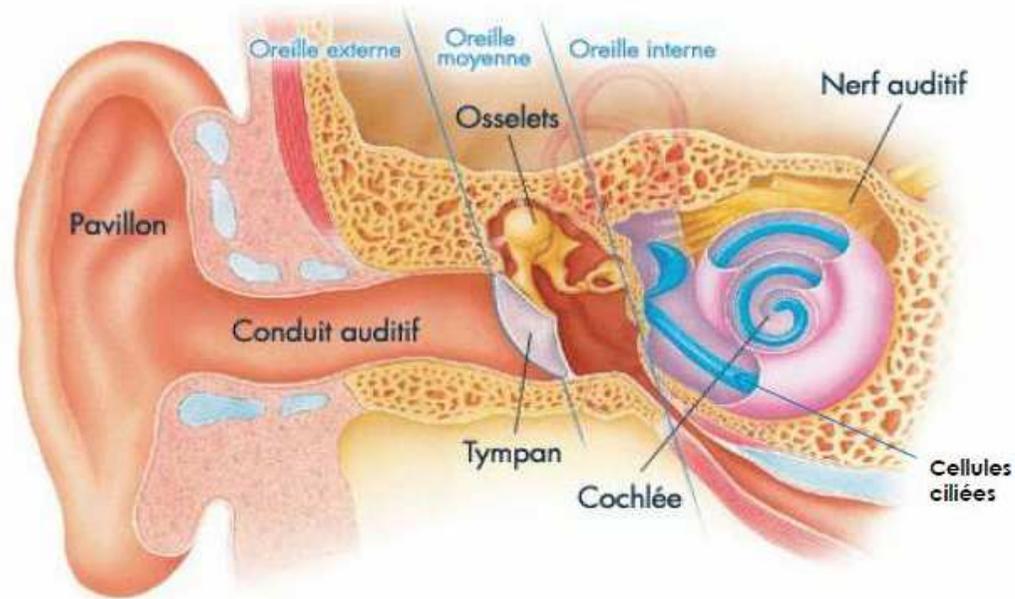
DEFINITIONS

- ▶ Son : sensation auditive engendrée par une vibration de l'air qui se propage.
- ▶ Bruit : *toute sensation auditive désagréable ou gênante, tout phénomène acoustique produisant cette sensation (AFNOR).*

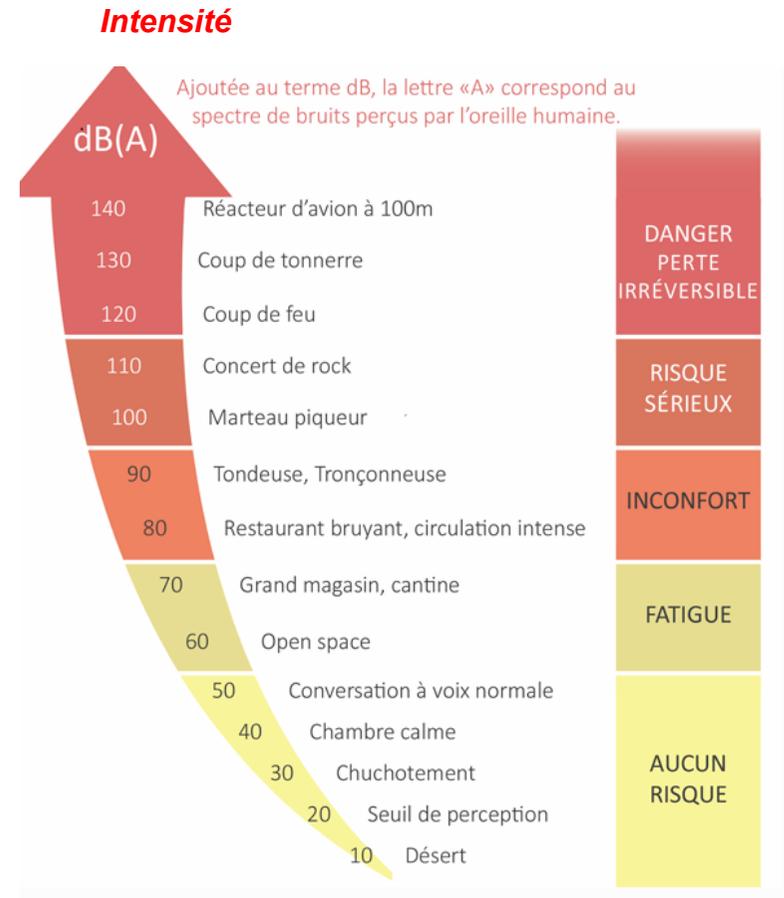
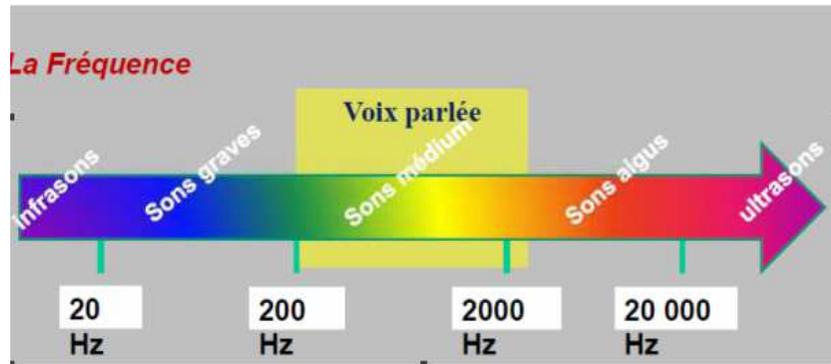
Phénomène acoustique produisant une sensation auditive considérée comme gênante ou désagréable

EFFETS AUDITIFS

Coupe de l'oreille



EFFETS AUDITIFS



EFFETS AUDITIFS

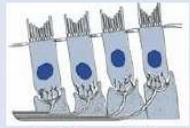
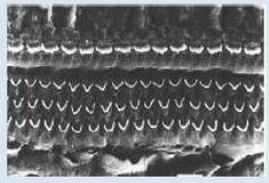
- ▶ Fatigue auditive ou surdité passagère : déficit transitoire suite à l'exposition de quelques heures à un bruit intense ou en cas de traumatisme sonore (par ex : explosion)
- ▶ Surdité définitive: en cas d'exposition prolongée à des bruits supérieurs à 80 dB(A).
- ▶ Maladie professionnelle.
Tableau n° 46 du RA
En France : 822 nouveaux cas en 2014
Coût = 100 000 euros par personne.

25 000 cellules auditives

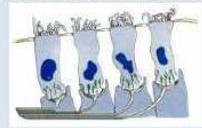
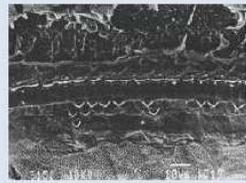
sollicitations *trop intenses*
trop longtemps



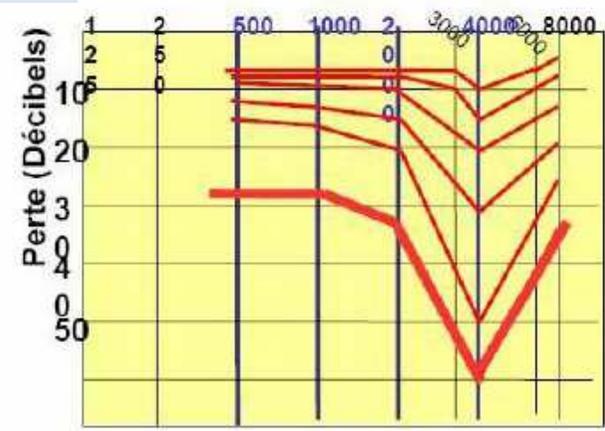
Destruction progressive, IRREMEDIABLE de cellules



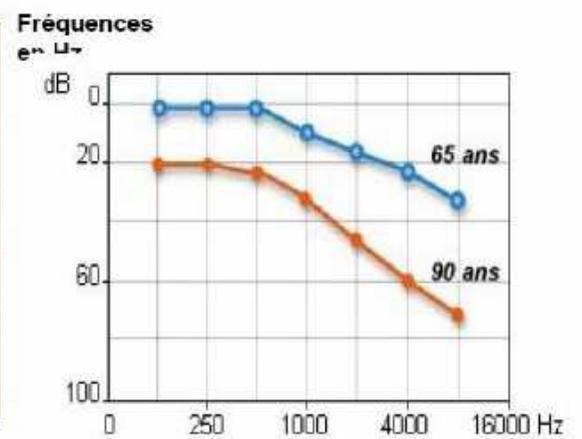
Cellules ciliées avec cils intacts



Cellules ciliées avec cils détruits



Surdit  professionnelle



Presbycusie

Effets extra auditifs

- ▶ Le bruit peut aussi entraîner des effets néfastes pour d'autres fonctions que l'audition. Les effets non traumatiques du bruit se manifestent aux niveaux physiologiques et émotionnels.
- ▶ Chaîne d'effet :
Bruit => fatigue => stress => modifications biologiques => maladies

EFFETS EXTRA AUDITIFS

- ▶ Perturbation de l'humeur : nervosité, irritabilité, agressivité...
- ▶ Système cardio vasculaire : augmentation de la fréquence cardiaque, de la pression artérielle
- ▶ Troubles du sommeil
- ▶ Troubles cognitifs : mémoire, concentration, attention
- ▶ Troubles digestifs
- ▶ Troubles visuels

CONSEQUENCES POUR L'ENTREPRISE

Augmentation du risque d'AT :

- Effet de masque des signaux d'alerte
- Perturbation de la communication verbale
- Réduction des capacités attentionnelles
- Détournement d'attention

Le bruit accroît de 24 % le risque d'AT avec arrêt (DARES)

Le bruit est à l'origine de 11% des AT (ADEME)

COÛT = 1,1 milliard d'euros

selon le Rapport «Coût social des nuisances sonores »
réalisé par le Conseil National du Bruit et l'ANDEME, 2016



CONSEQUENCES POUR L'ENTREPRISE

- ▶ Dysfonctionnements dès 55 dB(A)
- ▶ Fatigue en raison de l'effort à fournir pour effectuer la tâche de travail, surtout en cas de tâches mentales
- ▶ Perte d'efficacité dans les tâches cognitives surtout si elles utilisent la mémoire à court terme
- ▶ Problèmes de communications entre les salariés

⇒ Dégradation de la santé des salariés

⇒ Dégradation de la performance de l'entreprise

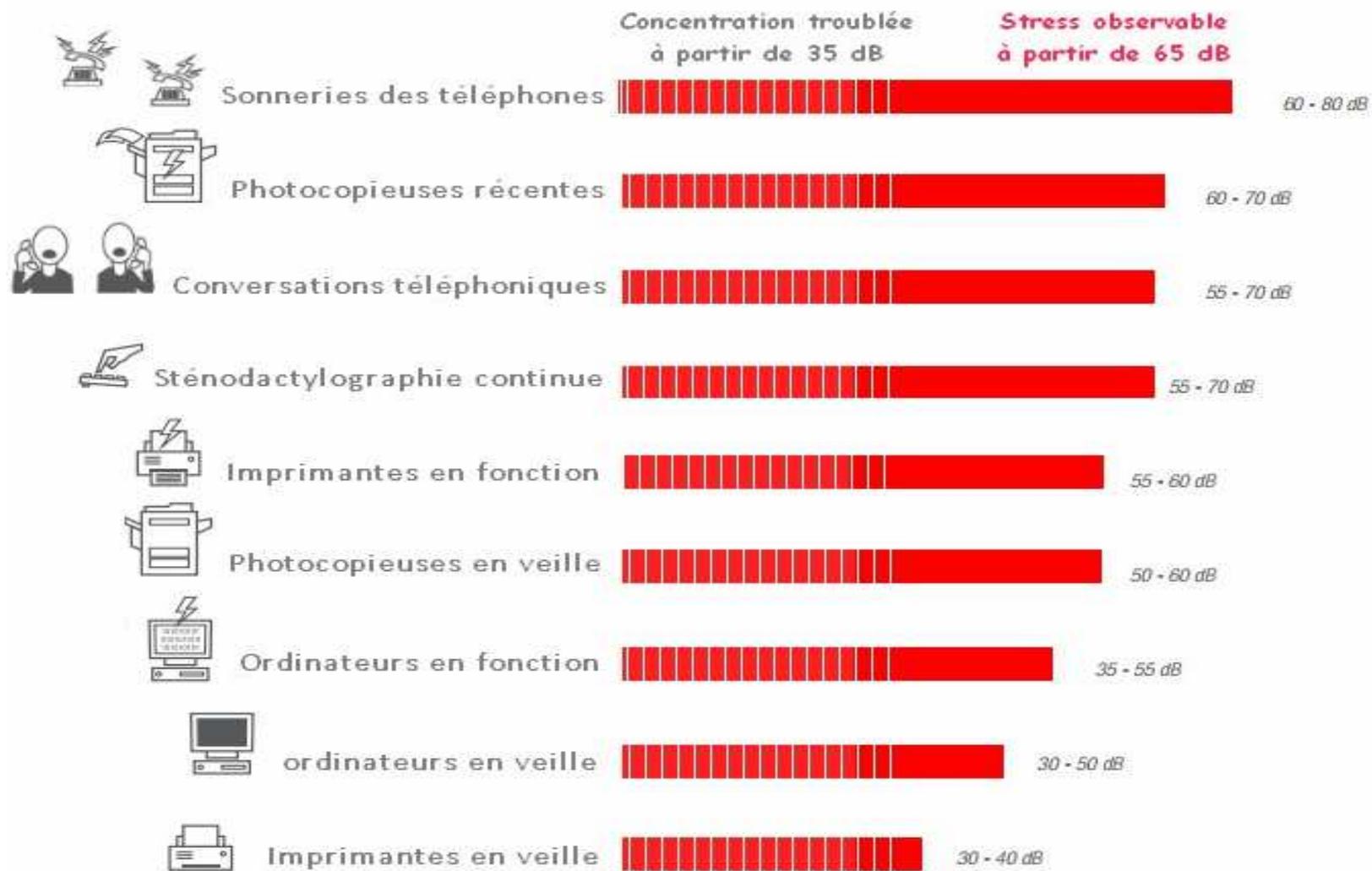
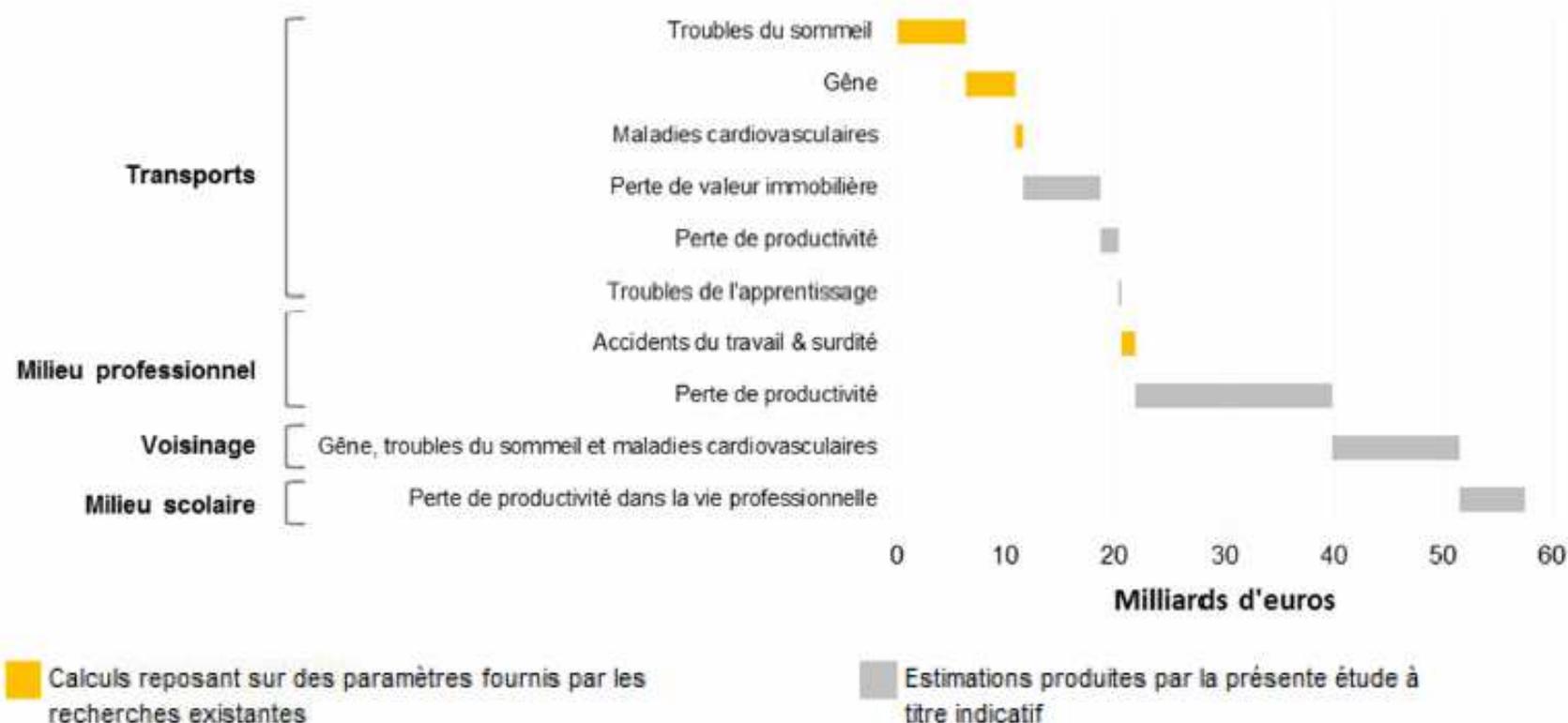


Figure 2: Synthèse des coûts sociaux annuels des pollutions sonores en France



Rapport «Coût social des nuisances sonores »
réalisé par le Conseil National du Bruit et l'ADEME, 2016

PREVENTION

- ▲ Evaluation des risques : mesures d'exposition sonore
- ▲ Prévention collective : réduction du bruit à la source (machines), traitement acoustique des locaux de travail.
- ▲ Prévention individuelle : PICB

REGLEMENTATION

A tout niveau	<ul style="list-style-type: none">● Evaluation du risque● Suppression ou réduction au minimum du risque, en particulier à la source● Consultation et participation des travailleurs pour l'évaluation des risques, les mesures de réduction et le choix des Equipements de Protection Individuelle (EPI)
80 dB(A) <small>exposition moyenne sur 8h ou 135 dB (C) en crête</small>	<ul style="list-style-type: none">● Mise à disposition des EPI● Information et formation des travailleurs sur les risques et les résultats de leur évaluation, les EPI, la surveillance de la santé● Examen audiométrique préventif proposé
85 dB(A) <small>exposition moyenne sur 8h ou 137 dB (C) en crête</small>	<ul style="list-style-type: none">● Mise en oeuvre d'un programme de mesures de réduction d'exposition au bruit● Signalisation des endroits concernés et limitation d'accès● Utilisation des EPI● Contrôle de l'ouïe
87 dB(A) <small>exposition moyenne sur 8h ou 140 dB (C) en crête</small>	<ul style="list-style-type: none">● La mesure tient compte de l'atténuation de l'EPI● A ne dépasser en aucun cas● Mesures de réduction d'exposition sonores immédiates

Faire la chasse au bruit :

Une opportunité de gain
en bien-être et en performance